

Séance du 20 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt juin à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M Christian Maisons, Maire.

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Girard Danielle, Mme Hardy Françoise, Mme Pierrot Delphine, M. de Boisanger Arnaud, M. Palat Laurent, M. Caré François, M. Merlet Philippe.

Absents excusés : M. Alleaume Jean-Paul, M. Vandeveld Ivo, Mme Jubi Joséphine, Mme Bouillon Nathalie (pouvoir à Mme Chiron)

Secrétaire : M. François Caré

Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la précédente séance sans modification ni remarque.

Ajout à l'ordre du jour : M. le maire demande si le conseil accepte le principe d'un ajout à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation de signer un bail avec la MAM. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE

M. le Maire rappelle que tous les trois ans un appel d'offres est lancé pour le marché de la restauration scolaire. Deux candidats ont répondu, les sociétés Yvelynes Restauration et Convivio.

L'actuel prestataire n'a pas répondu. La commission s'est réunie le 7 juin et propose de retenir Yvelynes restauration à 2, 15 € HT le repas. L'offre de Convivio s'établit à 2, 25 € pour les maternelles et 2,35 € pour les primaires. Cela se traduit par une baisse de ce poste car la prestation était facturée 2,45 € par repas par le précédent prestataire.

Le coût du repas était facturé 3,48 € aux familles, lors de sa dernière réunion, le conseil municipal avait décidé de porter ce tarif à 3.50 €. Compte-tenu de la baisse du repas (qui ne constitue pas l'intégralité du coût de la restauration). Monsieur le Maire propose de ramener le prix du repas à 3,45 €. Monsieur Palat ne se déclare pas favorable

Mme Pierrot demande s'il y aura une incidence sur le délai de prévenance en cas d'absence. Réponse négative.

Des renseignements ont été pris sur l'entreprise (école de Clévilliers), dont les responsables ont été rencontrés. Elle est installée dans la région de Rambouillet.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société Yvelines Restauration et charge Monsieur le Maire de signer le contrat avec cette entreprise.

Le conseil décide de ramener le prix du repas à 3,45 € (une voix contre (L. Palat) pas d'abstention).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame Jacqueline Lucas (Maillebois), Madame Marie-José Gachenot (Dampierre), Monsieur Jack Mégret (Blévy) seront les agents recenseurs. Ils connaissent la mission pour l'avoir déjà exercée. L'opération se déroulera du 19 janvier au 28 février 2017.

Madame Patricia Corby est nommée coordonnateur à l'unanimité.

TRANSPORT PÉRI -SCOLAIRE :

La délibération concernant la participation des familles (25 €) votée pour le transport périscolaire a été mal libellée. Le conseil municipal rectifie à l'unanimité la délibération en précisant que cette redevance ne concerne que les transports périscolaires et non les transports scolaires stricto sensu.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil départemental verse une subvention pour le voyage à la montagne. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser intégralement cette subvention à la coopérative scolaire.

DÉLIBÉRATION CLECT (TRANSPORTS SCOLAIRES) :

La compétence transports scolaire appartient à l'agglomération, laquelle a harmonisé ses tarifs et applique un tarif unique pour tout le monde. Décision du conseil communautaire le 9 mai : Maternelles et primaire : 50 € / an / enfant. Collège et lycées 177,60 € / an /enfant.

Les communes se positionnent ensuite sur un taux de subvention qu'elles entendent accorder. Pour notre commune, le primaire et maternelle était pris en charge à 100 % par la commune. Les lycéens payaient 232,20 €, dont 50 % pris en charge par la commune, d'où 116 € à la charge des familles. Les collégiens payaient 116,10 € dont la moitié prise en charge par la commune.

M. le Maire propose de maintenir une charge de transport comparable pour les familles, eu égard à l'engagement antérieur de la commune d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire soit :

- Maternelles et primaires 100 %
- Collège : 72 %
- Lycée : 35 %

Restera donc à la charge des familles :

- | | |
|----------------------------|-------|
| - Maternelles et primaires | 0 € |
| - Collège | 50 € |
| - Lycée | 115 € |

Globalement, la charge pour la commune reste la même.

Les factures adressées aux familles par l'Agglo feront clairement apparaître le coût du transport et les participations financières des différentes collectivités contributrices. Des possibilités de règlement échelonnés seront proposées.

La commune conserve le car communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

TAUX TAXE FONCIER NON BÂTI.

Monsieur le Maire expose que le taux retenu est erroné, à la suite d'un arrondissement au chiffre supérieur lors du débat budgétaire. Le taux de référence doit être arrondi à 28.23 afin de rester dans la variation proportionnelle. Dans ce cas, il n'y a pas de règle de lien entre les taxes et le taux voté est bien de 28.23. Si l'on vote le taux à 28.24, en laissant le taux de référence à 28.23, on passe dans la variation différenciée et il y a un règlement de lien qui rentre en compte et le conseil municipal doit voter le taux à 28.22 et non 28.24. Après discussion, le conseil municipal décide de conserver la variation proportionnelle et fixe le taux du foncier non bâti à 28.23 à l'unanimité. La différence pour la commune s'établit à 19 € environ.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE :

M. le Maire a revu les services de l'agglo en vue d'étudier les économies à réaliser sur les bâtiments communaux, spécialement les écoles. En première année, on prévoit un inventaire des bâtiments, un bilan énergétique, un programme d'action. Puis en deuxième année un suivi des consommations et dépenses, une mise à jour du programme et l'accompagnement de la collectivité. Au terme de l'engagement (deux ou trois ans), la commune dispose d'éléments pour prendre des décisions adaptées. Les éclairages publics sont également étudiés. Le dispositif prévoit ensuite une aide au choix des entreprises.

Les diagnostics permettent de présenter des dossiers de subventions au Conseil Régional.

Le coût est d'un euro par habitant et par an. M. le Maire propose de souscrire pour deux ans.

M. Caré fait observer, sans être contredit, qu'il faudra toujours une autre étude plus précise pour réaliser des travaux. Que dès lors, il n'y a pas d'intérêt particulier à examiner tous les bâtiments, alors que ce qui préoccupe le conseil est la rationalisation des équipements scolaires (transports et restauration inclus). Il estime donc qu'il s'agit d'une dépense certes intéressante mais coûteuse.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à s'engager dans la mise en place du dispositif du Conseil en Energie Partagé (CEP) sur la commune pour 2 ans et l'autorise également à signer tout acte afférent à la constitution du dossier d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (trois voix contre (M. Caré, M. De Boisanger, M. Palat) pas d'abstention).

BAIL avec la MAM :

M. le Maire indique avoir sollicité Me Ronzier, notaire à Senonches, pour établir un bail. Il s'agit d'un bail annuel, avec un loyer de 420 € par mois hors taxes et hors charges.

Monsieur MERLET décrit au conseil le fonctionnement : deux assistantes maternelles accueillent 12 enfants. La troisième assistante maternelle qui travaille déjà sur place, aura son agrément à l'automne. L'accueil se fait de 7 heures à 20 heures, à la demande. Les locaux ont été complètement refaits, à l'exception de la salle de bains, qui devra faire l'objet de travaux complémentaires l'année prochaine.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le bail. Madame Hardy ne prend pas part au vote, puisque l'un des membres de sa famille est concernée.

Le coût de rédaction du bail (324 €) est en principe à la charge des locataires.

M. Caré propose que la constitution du dépôt de garantie (420 €) soit échelonnée sur quelques mois (Madame GIRARD propose trois mois à 140 € par mois, en plus du loyer) et que le coût de rédaction du bail soit pris en charge intégralement par la commune.

Considérant l'intérêt de cette association pour la vie communale, en termes de lien social, et le service qu'elle apporte aux habitants, le Conseil accepte à l'unanimité de prendre en charge le coût de rédaction du bail et d'ouverture du compteur d'eau. Madame Françoise Hardy ne prend pas part au vote. Elle déclare souhaiter que figure explicitement dans le compte-rendu, avec parution subséquente dans le Fil de la Blaise, l'information que contrairement à une rumeur délétère, elle ne s'est jamais opposée au projet.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Palat a la possibilité de proposer à la commune l'acquisition d'un véhicule Citroën JUMPY totalisant 160. 000 km, au prix de 2. 000 € TTC, pour remplacer le véhicule Renault EXPRESS hors d'âge. Après délibération, le Conseil autorise M. le Maire à réaliser cette acquisition. Remerciements à M. Palat.
- Silo INTERFACE : L'assiette du futur chemin communal a été déterminée et bornée. Le projet initial qui consistait à contourner toute la parcelle Interface a été abandonné au profit d'un tracé plus direct.
- Pétition contre la voltige aérienne : elle a été envoyée à l'administration de l'aviation civile. Des aménagements d'horaires et de respect de l'axe de la piste principale ont été demandés subsidiairement à une demande d'interdiction de survol de la commune.
- La commune accueille le Conseil communautaire de l'agglo de Dreux le 27 juin 2016 à 19 heures (la séance est publique).
- Madame Hardy s'étonne que les revues « M ta Ville » et « Agglorama » ne soient pas distribuées dans les trois communes mais seulement à Maillebois. Mme Corby répond qu'elle a fait remonter l'information et attend des nouvelles.

- Madame Hardy indique que les toilettes des vestiaires du foot de Blévy ont été réparées. Mais des problèmes récurrents d'écoulements pourraient subsister, car la canalisation paraît encombrée. Mme Chiron explique que les serrures vont être changées par le club et un exemplaire des clés remis à la mairie.
- Monsieur de Boisanger signale un trou important sur la route des Terriers. Il précise également que les impôts augmentent bien au niveau de l'Agglo et remet un document qui en atteste à M. le Maire.
- M. Palat /Mme Hardy : le broyeur a été passé dans le milieu des chemins seulement ; le broyage étant réglementé à cette période de l'année, pour des raisons du nécessaire respect de la biodiversité.
- M. Merlet rend compte de la commission économique et développement de l'Agglo, à laquelle il a assisté et au cours de laquelle le projet « Belle Époque» a été évoqué. Il signale en outre une vitesse toujours excessive à Blévy. Il propose l'instauration d'un « zone 30 » et la mise en place de « stop » à chaque intersection. Il faudrait entretenir les boiseries de l'arrêt de bus de Blévy. Madame Hardy répond qu'une lasure a été passée. Il faudra voir si cela suffit.
- M. Merlet informe qu'une réunion de la commission Patrimoine est prévue le 27 juin avec l'Office du Tourisme et de la commission Communication.
- Mme Pierrot : Conseil d'école : 84 élèves cette année. 77 prévus pour l'année prochaine. Pour l'instant, le nombre de classes n'est pas remis en cause, mais il faut surveiller l'évolution de la situation.
- Mme Pierrot signale le mauvais état du pont de La Leu. Il manque deux planches. Madame Hardy pense que les poutrelles métalliques sont également défectueuses.
- Mme Pierrot se plaint de la présence de tessons de bouteilles de bière au boulodrome, de trous dans le grillage de protection et de broussailles empêchant les enfants de récupérer leur ballon.
- Mme Pierrot signale également la présence d'un véhicule de type utilitaire, de couleur noire, qui par le choix inapproprié de l'emplacement de son stationnement accoutumé, gêne la visibilité au carrefour de Blévy, lorsqu'on vient de Maillebois ou de l'école.
- Mme Girard voudrait que les poubelles soient rentrées après le ramassage, et qu'elles ne restent pas toute la semaine sur le trottoir, comme cela est constaté en plusieurs lieux. Mme Hardy complète cet appel au civisme en demandant que chacun veille à entretenir les abords de sa propriété.

